



Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le onze (11) décembre deux mille dix-sept (2017), à 19h00, sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers, Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Violette Bouchard, conseillère siège #1
- . Viateur Tremblay, conseiller siège #2
- . Luc Desgagnés, conseiller siège #3
- . Frédéric Boudreault, conseiller siège #4
- . Patrice Desgagnés, conseiller siège #5
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère siège #6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 13 NOVEMBRE 2017

4. CORRESPONDANCES

5. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

6. RÉGLEMENTATION :

Aucun.

7. RÉOLUTIONS :

7.1. ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

- 7.1.1. Inscription des élus municipaux et de la directrice générale et secrétaire-trésorière à la formation « Le comportement éthique » donnée par la Fédération québécoise des municipalités;
- 7.1.2. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;
- 7.1.3. Entériner l'octroi d'une commandite à Carnaval !AC pour la tenue de l'édition 2018 du carnaval de L'Isle-aux-Coudres;
- 7.1.4. Demande de commandite par Centr'Hommes Charlevoix;
- 7.1.5. Demande de commandite pour la Criée 2018 en faveur de l'Église de Saint-Bernard;
- 7.1.6. Demande d'aide financière de L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres;
- 7.1.7. Demande de prix pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville pour l'année 2018;
- 7.1.8. Participation à l'édition 2018 du Gala Charlevoix reconnaît;
- 7.1.9. Dépôt de l'étude géotechnique produite par Laboratoires d'Expertises de Québec ltée concernant des travaux de drainage effectués dans la Côte à Picoté (N/Réf. : 5120-10);
- 7.1.10. Dépôt de l'étude géotechnique produite par Laboratoires d'Expertises de Québec ltée concernant la réfection du chemin des Coudriers (N/Réf. : 5124-00-01);

- 7.1.11. Dépôt du règlement 171-17 intitulé « *Règlement numéro 171-17 établissant la répartition de la quote-part des municipalités locales pour le fonctionnement de certains services de la MRC de Charlevoix* » de la MRC de Charlevoix et de la résolution y afférente;
- 7.1.12. Dépôt des états financiers de la Corporation Restons Chez Nous pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016;
- 7.1.13. Suivi du dossier concernant la venue d'un médecin exerçant à L'Isle-aux-Coudres.

7.2. LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

- 7.2.1. Demande d'aide au fonctionnement de Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres et dépôt du rapport annuel des activités 2016;
- 7.2.2. Demande d'aide au fonctionnement de Tourisme Isle-aux-Coudres;
- 7.2.3. Droits de passage en faveur du Club de motoneiges de L'Isle-aux-Coudres.
- 7.2.4. Achat d'un réservoir à eau chaude pour le chalet des loisirs (patinoire).

7.3. TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS / AQUEDUC / ÉGOUT / DÉNEIGEMENT

- 7.3.1. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016;
- 7.3.2. Paiement de la facture de Pierre Châteauvert, stratégies et affaires publiques.
- 7.3.3. Mandats divers concernant des travaux à l'intersection des chemins des Coudriers et de la Côte à Picoté;

7.4. INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

- 7.4.1. Schéma de risques incendie de la MRC de Charlevoix – Adoption et dépôt du rapport des activités;
- 7.4.2. Adhésion annuelle du chef pompier à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);
- 7.4.3. Embauche de Jérôme Desgagné pour effectuer les visites à risques faibles prévues au schéma de couverture incendie de la MRC de Charlevoix;
- 7.4.4. Bonification de la résolution #2017-04-152 concernant notamment l'aménagement de l'intérieur du camion SWAT du service incendie;
- 7.4.5. Acquisition de l'application SURVI-Mobile pour les pompiers et premiers répondants.

7.5. URBANISME / AMÉNAGEMENT / ZONAGE

- 7.5.1. Demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-09 concernant la propriété située au 3135, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres;
- 7.5.2. Modification de la résolution #2017-09-342 concernant la fermeture et la cession d'une partie du chemin de la Bourroche à monsieur Yves Boudreault;
- 7.5.3. Modification de la résolution #2016-12-425 concernant la composition du comité consultatif d'urbanisme.

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

#2017-12-430 – Ouverture de la séance

À 19h00, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte puisque régulièrement constituée.

#2017-12-431 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à la lecture de l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 11 décembre 2017, de l'adopter et de garder le varia ouvert.

#2017-12-432 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ci-dessus décrit;

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

CORRESPONDANCES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017.

#2017-12-433 - Adoption des comptes payés et à payer du mois de novembre 2017

Il est proposé par le conseiller Frédéric Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer et à payer du mois de novembre 2017 au montant de 88 482,17 \$.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS Novembre 2017

COMPTES PAYÉS Novembre 2017	
Masse salariale	19 628.50 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	965.84 \$
Dominic Tremblay (Remboursement cellulaire)	81.02 \$
Éric Dufour (remboursement déplacement)	37.80 \$
Patrice Desgagné (remboursement frais de déplacement)	121.66 \$
Sport-Action Isle-aux-Coudres (activité soccer)	500.00 \$
La Marée	25.00 \$
Centre d'études Collégiales (formation)	747.34 \$
Mouvement action chômage	50.00 \$
Paroisse St-François d'Assise (Encan de l'Avent)	100.00 \$
Mon Charlevoix.net	143.72 \$
Fondation Hôpital de Baie St-Paul	400.00 \$
Jean-François Guay (activité bibliothèque)	430.50 \$
Association des Directeurs municipaux du Québec (formation)	600.17 \$
Financière Banque Nationale	4 785.06 \$
Visa Desjardins	1 124.14 \$
Hydro Québec	906.30 \$
Bell Mobilité	94.72 \$
Pétroles Irving	554.18 \$
Péto Canada	400.00 \$
Énergies Sonic Inc. (huile à chauffage)	1 467.05 \$
Desjardins RVER (Novembre 2017)	1 776.92 \$
Revenu Québec (remises Novembre 2017)	7 916.24 \$
Revenu Canada (remises Novembre 2017)	2 939.02 \$
SOUS-TOTAL :	45 795.18 \$

COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT	
Bell Canada	84.22 \$
Hydro Québec	2 496.05 \$
SOUS-TOTAL :	2 580.27 \$
COMPTES À PAYER	
9101-3243 Québec Inc.	1 145.46 \$
Alimentation W. Boudreault	9.79 \$
Bureauthèque Pro	465.05 \$
Corinne Dufour, bébé Maïka Dufour, née le 10 mars 2017	250.00 \$
CIUSSS DE LA CAPITALE	100.00 \$
Communication Charlevoix	219.55 \$
Énergie et Ressources naturelles	12.00 \$
Entreprises d'Électricité Dufour	83.93 \$
Excavation de l'Isle	580.62 \$
Formules Municipales	1 643.26 \$
Garage D.L.	1 019.86 \$
G. Perron Excavation	275.94 \$
Guy Pedneault, location terrain	1 000.00 \$
L'Arsenal	4 774.92 \$
Laboratoires d'Expertises de Québec	7 185.94 \$
Ligue de DBL Ball	213.28 \$
Linda Castonguay	100.00 \$
MRC de Charlevoix	1 800.00 \$
Musée de Charlevoix	95.00 \$
Novexco	537.88 \$
Pierre Harvey, remboursement de taxes	405.38 \$
Quincaillerie Castonguay	715.21 \$
Quincaillerie Dufour	510.72 \$
Solutia Télécom	22.94 \$
Valère d'Anjou	66.00 \$
SOUS-TOTAL :	23 232.73 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Xylem	927.81 \$
Pompaction	3 029.99 \$
Environex	254.46 \$
Excavation de l'sle	218.45 \$
Sani Charlevoix	1 280.54 \$
Quincaillerie P.A Castonguay	87.09 \$
Quincaillerie Dufour	69.10 \$
Chemaction	139.12 \$
Kemira	4 205.72 \$
Laboratoire MAT Inc.	1 376.99 \$
Véolia	1 741.38 \$

Réal Huot	3 543.34 \$
SOUS-TOTAL :	16 873.99 \$
GRAND TOTAL :	88 482.17 \$

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#2017-12-434 - Inscription des élus municipaux et de la directrice générale et secrétaire-trésorière à la formation « Le comportement éthique » donnée par la Fédération québécoise des municipalités

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) donnera la formation « Le comportement éthique » à l'hôtel de ville de Baie-Saint-Paul le 10 février prochain;

Considérant que cette formation est obligatoire pour les nouveaux élus et pertinente pour tous les élus municipaux et même la directrice générale;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire cinq (5) membres du conseil, soit le maire Dominic Tremblay, les conseillers Luc Desgagnés, Frédéric Boudreault et Patrice Desgagnés et la conseillère Noëlle-Ange Harvey ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité à la formation « Le comportement éthique » qui sera donnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au coût approximatif de 250,00 \$ par personne pour la formation donnée en salle et de 200,00 \$ par personne pour la formation donnée en ligne. Par la présente, la dépense, toute la documentation requise, tous les frais de déplacement qui y sont inhérents de même que leur paiement sont autorisés à même le budget 2018.

#2017-12-435 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres ce 11 décembre 2017.

#2017-12-436 - Entériner l'octroi d'une commandite à Carnaval !AC pour la tenue de l'édition 2018 du carnaval de L'Isle-aux-Coudres

Considérant que, lors d'une séance de travail ayant eu lieu le 6 décembre dernier, les membres du conseil municipal ont décidé de répondre positivement à la demande de commandite de Carnaval !AC pour la tenue de l'édition 2018 du carnaval de L'Isle-aux-Coudres;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Frédéric Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une commandite de cinq cents dollars (500,00 \$) à Carnaval !AC pour la tenue de la 9^e édition du carnaval de L'Isle-aux-Coudres qui aura lieu du 3 au 18 février 2018. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2018.

#2017-12-437 - Demande de commandite par Centr'Hommes Charlevoix

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de cinquante dollars (50,00 \$) à Centr'Hommes Charlevoix. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2018.

#2017-12-438 - Demande de commandite pour la Crieée 2018 en faveur de l'Église de Saint-Bernard

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une commandite de cent vingt-cinq dollars (125,00 \$) à la Paroisse Saint-François-d'Assise pour la Crieé 2018 (32^e édition) qui sera tenue en faveur de l'église de Saint-Bernard. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2018.

#2017-12-439 – Demande d'aide financière par L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière annuelle de sept mille sept cent cinquante dollars par année (7 750,00 \$) à L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même les budgets respectifs 2018, 2019, 2020 et 2021.

#2017-12-440 - Demande de prix pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville pour l'année 2018

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville pour l'année 2018 et que la demande de prix soit préparée par la direction générale. Il est également résolu de diffuser un avis public de la disponibilité du document de demande de prix à l'administration municipale sur les babillards municipaux, à la télévision communautaire et sur le site Internet de la municipalité.

#2017-12-441 – Extension de contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés, secondé par le conseiller Frédéric Boudreault et résolu à la majorité des conseillers de prolonger le contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville de madame Lynda Tremblay qui doit se terminer le 31 décembre 2017, et ce, jusqu'au 31 janvier 2018, le tout aux mêmes conditions. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-12-442 - Participation à l'édition 2018 du Gala Charlevoix reconnaît

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un billet pour participer à l'édition 2018 du *Gala Charlevoix reconnaît* de la Chambre de commerce de Charlevoix, au coût de 170,00 \$ plus taxes, lequel doit avoir lieu le 17 janvier prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu, auquel doit assister monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada, et de mandater monsieur le maire Dominic Tremblay pour assister à l'évènement. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2017.

#2017-12-443 - Dépôt de l'étude géotechnique produite par Laboratoires d'Expertises de Québec ltée concernant des travaux de drainage effectués dans la Côte à Picoté (N/Réf. : 5120-10)

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer l'étude géotechnique produite par Laboratoires d'Expertises de Québec ltée concernant des travaux de drainage effectués dans la Côte à Picoté (N/Réf. : 5120-10) selon le mandat confié par la résolution portant le numéro 2017-11-415.

#2017-12-444 - Dépôt de l'étude géotechnique produite par Laboratoires d'Expertises de Québec ltée concernant la réfection du chemin des Coudriers (N/Réf. : 5124-00-01)

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer l'étude géotechnique produite par Laboratoires d'Expertises de Québec ltée concernant la réfection du chemin des Coudriers (N/Réf. : 5124-00-01) selon le mandat confié par la résolution portant le numéro 2017-08-307.

#2017-12-445 - Dépôt du règlement 171-17 intitulé « Règlement numéro 171-17 établissant la répartition de la quote-part des municipalités locales pour le fonctionnement de certains services de la MRC de Charlevoix » de la MRC de Charlevoix et de la résolution y afférente

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer officiellement le règlement numéro 170-17 intitulé « Règlement numéro 170-17 modifiant le règlement numéro 165-16 relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de

développement local et régional de la MRC de Charlevoix » et de la résolution afférente du conseil des maires de la MRC de Charlevoix portant le numéro 144-08-17.

#2017-12-446 - Dépôt des états financiers de la Corporation Restons Chez Nous pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les états financiers de la Corporation Restons Chez Nous pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016.

#2017-12-447 – Demande d'aide au fonctionnement de Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres et dépôt du rapport annuel des activités 2016

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de dix-sept mille dollars (17 000,00 \$) aux Moulins de L'Isle-aux-Coudres, à titre d'aide au fonctionnement pour l'année 2018, et de déposer le rapport annuel des activités de l'année 2016. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2018.

#2017-12-448 – Demande d'aide au fonctionnement de Tourisme Isle-aux-Coudres

Il est proposé par le conseiller Frédéric Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à Tourisme Isle-aux-Coudres une aide au fonctionnement de 13 000,00 \$, tel que prévue au budget. Le paiement, après en avoir déduit l'adhésion annuelle de la municipalité à l'Association touristique régionale de Charlevoix, se fera en trois (3) versements égaux, le premier en avril, le second en juin et le dernier en août. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2018.

#2017-12-449 - Droits de passage en faveur du Club de motoneiges de L'Isle-aux-Coudres

Considérant la demande d'autorisation de passage et de traverse des chemins municipaux faite par le Club de motoneiges de l'Isle-aux-Coudres;

Considérant que le sentier de motoneiges doit traverser le chemin Tremblay, le chemin Pedneault et le chemin Desgagnés (au dernier tiers) et qu'il doit passer sur le chemin de la Prairie sur toute sa longueur;

Considérant que le Club de motoneiges de l'Isle-aux-Coudres s'engage à porter une attention particulière à ces portions de sentier par une signalisation adéquate;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage et la traverse des chemins municipaux tel d'identifiés ci-haut, par le Club de motoneiges de l'Isle-aux-Coudres pour la saison 2017-2018 en mentionnant toutefois qu'une attention particulière devra être portée au chemin des Prairies tant au niveau de la limite de vitesse permise pour les motoneiges qu'à l'accès aux propriétés des résidents de ce chemin qu'à la signalisation qui y est faite, surtout au pied de la côte à proximité de la Boulangerie Bouchard.

#2017-12-450 - Achat d'un réservoir à eau chaude pour le chalet des loisirs (patinoire)

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un réservoir à eau chaude d'une capacité de 40 gallons ainsi que toute la quincaillerie nécessaire, au coût approximatif de 500,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-12-451 - Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016.

#2017-12-452 - Paiement de la facture de Pierre Châteauvert, stratégies et affaires publiques

Considérant la résolution #2017-05-180 par laquelle un mandat à monsieur Pierre Châteauvert, consultant en stratégies et affaires publiques, a été octroyé;

Considérant que des démarches ont été réalisées par celui-ci pour la période comprise entre le 28 avril et le 24 octobre 2017;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture présenté par monsieur Pierre Châteauvert pour les démarches effectuées entre le 28 avril et le 24 octobre 2017, au montant de 2 785,29 \$ taxes incluses. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-12-453 – Mandats divers concernant des travaux à l'intersection des chemins des Coudriers et de la Côte à Picoté

Considérant que la municipalité rencontre une problématique d'accumulation d'eau de pluie dans le chemin de la Côte à Picoté, à proximité de l'intersection de ce chemin et du chemin des Coudriers;

Considérant que l'une des solutions nécessiterait d'excaver l'emprise de la route;

Considérant que ce secteur est situé en zone de contraintes (zone de mouvement de sol);

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Laboratoires d'expertises de Québec Ltée afin de vérifier la possibilité d'excaver ce secteur, le tout pour le montant forfaitaire de 300,00 \$ plus taxes, et s'il appert que l'excavation est possible dans ce secteur, de mandater monsieur Dave Tremblay, arpenteur-géomètre chez Tremblay & Fortin, arpenteurs-géomètres inc, afin d'effectuer des relevés terrain pour un montant approximatif 500,00 \$. Par la présente, ces dépenses et leur paiement sont autorisés.

#2017-12-454 – Schéma de risques incendie de la MRC de Charlevoix – Adoption et dépôt du rapport des activités

Considérant le dépôt du tableau des statistiques sur les réalisations des objectifs reliés au schéma de couverture des risques incendie de la MRC de Charlevoix;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter et de déposer le tableau de statistiques démontrant l'avancement des réalisations des différents objectifs établis eu égard au schéma de couverture des risques incendie de la MRC de Charlevoix.

#2017-12-455 - Adhésion annuelle du chef pompier à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire le chef pompier à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) à Québec pour l'année 2018 au montant de 255,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2018.

#2017-12-456 - Embauche de Jérôme Desgagné pour effectuer les visites à risques faibles prévues au schéma de couverture incendie de la MRC de Charlevoix

Considérant que la municipalité doit effectuer les visites à risques faibles sur son territoire;

Considérant que ces visites peuvent être effectuées par un pompier volontaire;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher monsieur Jérôme Desgagné, à temps plein, soit 40 heures par semaine, selon ses disponibilités et en dehors de la période où il travaille à Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres, au taux horaire décidé en séance de travail par le conseil municipal, le tout en conformité avec la convention de travail 2016-2020 des employés municipaux (poste de journalier). Il est également résolu que tous ses frais de déplacement lui soient remboursés et qu'un deuxième uniforme lui soit fourni. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2018 du service incendie.

#2017-12-457 - Bonification de la résolution #2017-04-152 concernant notamment l'aménagement de l'intérieur du camion SWAT du service incendie

Considérant la résolution #2017-04-152 intitulée « Réparations du camion incendie de type SWAT »;

Considérant que la fabrication et l'installation de casiers pour le SWAT étaient prévues dans le budget global alors accordé de 3 000,00 \$ devant également servir à la réparation du plancher et à la réfection de l'éclairage;

Considérant que la fabrication et l'installation des casiers coûtera plus que 3 000,00 \$, soit en fait 3 985,00 \$ plus taxes pour la fourniture des casiers par Industries Océan Inc. selon la soumission datée du 13 novembre 2017, plus toute la quincaillerie nécessaires (vis, etc.) et le temps de six (6) pompiers volontaires pendant environ 16 heures chacun;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Industries Océan Inc. pour la fourniture des casiers, le tout au coût de 3 985,00 \$ plus taxes selon la soumission du 13 novembre dernier, de permettre à six (6) pompiers volontaires d'effectuer les travaux sous la direction de monsieur Éric Dufour, directeur du service incendie, lequel estime ces travaux réalisables sur une période d'une fin de semaine (16 heures par pompier), et ce, au taux horaire « Divers » selon leur grade et d'autoriser l'achat de toute la quincaillerie nécessaire et de faire en sorte que le budget de 3 000,00 \$ voté par la résolution #2017-04-152 ne serve qu'à la réparation du plancher et à la réfection de l'éclairage du SWAT. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2018 du service incendie.

#2017-12-458 - Acquisition de l'application SURVI-Mobile pour les pompiers et premiers répondants

Considérant l'utilisation de l'application SURVI-Mobile par les premiers répondants depuis la mise en marche de ce service;

Considérant le bon fonctionnement de cette application;

Considérant que cette application peut également servir pour le service incendie;

Considérant que les premiers répondants sont aussi pompiers volontaires et utilisent cette application également pour les urgences incendie, le tout conjointement avec leur téléavertisseurs;

Considérant que les premiers répondants utilisaient ce service gratuitement le temps de l'approvoiser et de vérifier son efficacité;

Considérant la soumission transmise par CAUCA, experts en appels d'urgence, qui revient à 1 250,00 \$ pour le service de base qui est un frais non récurrent, 7,00 \$ par utilisateur pour le premier service (Service incendie composé de 18 pompiers volontaires), 1,00 \$ par utilisateur pour l'option de Disponibilité et de gestion des équipes (18 utilisateurs) et 2,00 \$ pour le deuxième service (Service de premiers répondants composé de 12 premiers répondants);

Considérant que les frais mensuels récurrents d'utilisation du service sont similaires, voire un peu moins élevés que ceux des téléavertisseurs;

Considérant que les pompiers et premiers répondants utiliseront leur propre cellulaire sans compensation par la municipalité;

Considérant qu'il est possible en tout temps de cesser l'entente avec Communications Charlevoix quant à l'utilisation des téléavertisseurs, sous réserver d'un préavis d'un mois;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de contracter avec CAUCA, experts en sinistre, pour l'utilisation de l'application SURVI-Mobile pour les 18 pompiers volontaires composant le service incendie de la municipalité ainsi que pour les 12 premiers répondants, le tout au coût de 1 250,00 \$ (frais de base non récurrent) plus 168,00 \$ mensuellement plus toutes les taxes applicables et de cesser le contrat avec

Communications Charlevoix à compter du mois de février. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2018 du service incendie.

#2017-12-459 - Demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-09 concernant la propriété située au 3135, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-09 concernant la propriété située au 3135, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres, par laquelle il est demandé d'autoriser une superficie de garages (annexé et isolé) de 228,3 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée pour cet immeuble est de 93,59 mètres carrés;

Considérant que, le 28 septembre dernier, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal de refuser cette demande de dérogation mineure;

Considérant que le règlement de zonage a été modifié récemment afin d'accroître les superficies permises de garages;

Considérant que l'immeuble a déjà bénéficié d'une dérogation mineure portant aussi sur la superficie des garages;

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur une superficie de garage qui excède largement le maximum prévu par la réglementation en vigueur;

Considérant que le conseil municipal est d'accord avec la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Luc Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2017-09 concernant la propriété située au 3135, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres, par laquelle il était demandé d'autoriser une superficie de garages (annexé et isolé) de 228,3 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée pour cet immeuble est de 93,59 mètres carrés.

#2017-12-460 - Modification de la résolution #2017-09-342 concernant la fermeture et la cession d'une partie du chemin de la Bourroche à monsieur Yves Boudreault

Considérant la résolution #2017-09-342 adoptée par le conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres lors de la séance ordinaire du mois de septembre dernier et concernant la vente d'une partie du chemin de la Bourroche à monsieur Yves Boudreault;

Considérant qu'il n'a pas été possible de publier l'acte de vente incluant l'établissement d'une servitude sans faire intervenir à l'acte tous les propriétaires des fonds dominants;

Considérant que monsieur Yves Boudreault s'engage à laisser le passage aux propriétaires des immeubles décrits à titre de fonds dominants dans la résolution 2017-09-342 et s'engage également à faire respecter ce passage par ses représentants légaux et ayant droits puisque, de toute façon, ces immeubles sont enclavés;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution #2017-09-342 de la façon ci-après, à savoir :

. de ne pas affecter, à titre de fonds servant, la partie du lot numéro CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT SEIZE (Lot 5 276 916) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, à être vendue à monsieur Yves Boudreault, d'une servitude de passage et d'accès en faveur des lots situés à l'Ouest dudit chemin, soit notamment les lots numéros 5637666 et 5 276 766, 5 637 665 et 5 276 764, 5637 664 et 5 276 763, 5 637 663 et 5 276 762, 5 637 662 et 5 276 761, 5 637 661 et 5 276 760, 5 637 660 et 5 276 759, 5 276 105, 5 276 108 et 5 276 758 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, à titre de fonds dominants, mais plutôt d'obliger monsieur Yves Boudreault, dans l'acte de vente, à s'engager à respecter le passage des propriétaires de ces immeubles, leurs invités, représentants, employés ainsi que toute entreprise d'utilité publique, notamment Hydro-Québec, et à faire respecter cette obligation par tous ses représentants légaux et ayants droit.

Il est également résolu que tout le contenu de la résolution #2017-09-342 qui n'a pas été modifié par la présente résolution continue de s'appliquer et d'autoriser monsieur Dominic Tremblay, maire, ou monsieur Patrice Desgagnés, maire suppléant, et madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Marie Dufour, secrétaire-trésorière adjointe, à conclure et signer l'acte de vente, à poser tous les gestes et signer tous les documents utiles et nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

#2017-12-461 – Modification de la résolution portant le numéro 2016-12-425 concernant la composition du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution numéro 2016-12-425 afin de nommer madame Marie Dufour, secrétaire-trésorière adjointe, à titre de personne ressource du comité consultatif d'urbanisme, et ce, de façon *ad hoc*, à la place de madame Pamela Harvey, et ce, à compter de 2018.

#2017-12-462– Période de questions

La période de questions est ouverte à 20h16.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h29.

#2017-12-463 – Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la séance ordinaire du 11 décembre 2017, à 20h29.

Dominic Tremblay, maire

**Pamela Harvey, directrice générale
et secrétaire-trésorière**

Je, Dominic Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 janvier 2017. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Dominic Tremblay, maire